



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

Délibération N°2025-11

MATIERE : COMMANDE
PUBLIQUE

SOUS-MATIERE : MARCHES
PUBLICS

OBJET :

**FOURNITURE ET
LIVRAISON DE PRODUITS
D'ENTRETIEN - MISE EN
PLACE DE GROUPEMENT
DE COMMANDE
PERMANENT ENTRE LA
VILLE ET LE CCAS DE
CASTELNAUDARY**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mercredi 26 mars 2025 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 20 mars 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :

Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES donne procuration à Mme Elisabeth ESCAFRE,

Mme Jacqueline RATABOUIL donne procuration à M. Philippe GREFFIER.

ABSENTES : Mme Zohra KUFEL, Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que face au contexte budgétaire de plus en plus difficile, un travail de réflexion sur d'éventuelles économies a été mené. La ville et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque entité, par des marchés traités séparément ce qui multiplie les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Afin de rationaliser l'organisation, la passation et le suivi des marchés intéressant à la fois la ville et le CCAS, il apparaît que la création d'un groupement de commande entre les deux entités est la solution la plus adaptée.

Cette démarche avait déjà été réalisée pour certains accords cadre à bons de commande depuis 2015, renouvelés pour certains en 2017. L'acquisition de produits d'entretien fait l'objet d'accords-cadres pour la Ville, et le CCAS pourrait avoir besoin d'y recourir également.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de renouveler cette pratique et de constituer, avec la ville, un groupement de commande permanent pour établir, mettre en concurrence et assurer le suivi des accords-cadres de fourniture et de livraison de produits d'entretien.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui propose, en son article C, de désigner la Ville de Castelnaudary comme coordonnateur du groupement qui sera chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins.
- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation dans le respect du code de la commande publique.
- Elaborer le dossier de consultation, réceptionner les offres, vérifier leur conformité, être le référent auprès des entreprises et gérer l'organisation de la commission d'appel d'offres si besoin.
- Signer, notifier au nom des membres du groupement les différents accords-cadres.

Chacun des membres se chargent d'exécuter les accords-cadres en fonction de ses besoins propres.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra, éventuellement, un avis sera celle de la ville.

Monsieur le Président après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil d'Administration l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande permanent pour fourniture et livraison de produits d'entretien.

Monsieur le Président sollicite du Conseil d'Administration la désignation du représentant légal du CCAS au sein du groupement de commande et l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande M. le Maire.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 26 mars 2025



Le Président,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

31 MARS 2025

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

28 MARS 2025

Et par publication le :

01 AVR. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

